

Ordre du jour provisoire annoté du Comité d'application (COC)

1. Ouverture de la réunion

Le Président du Comité d'application, M. Derek Campbell (États-Unis), ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est disponible en tant que **COC-300/2024**.*

4. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne et prochaines étapes

*Le « Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne » est disponible en tant que **COC-302/2024**. Une mise à jour de l'état actuel de l'IOMS figure dans le **COC_316/2024**.*

*Le « Document d'information : Traduction des données et des documents du Système intégré de gestion en ligne (IOMS) » est disponible sous la référence **COC-317/2024**.*

*Le « Projet de Recommandation de l'ICCAT sur l'application du système intégré de gestion en ligne (IOMS) » est disponible dans le **COC-319_REV/2024**.*

5. Examen du rapport du Secrétariat au Comité d'application

*Le rapport du Secrétariat au Comité d'application se trouve dans le **COC-303/2024***

5bis. Points à examiner en priorité

*La liste des questions ci-dessous tient compte des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du COC de 2023 et des contributions des CPC en réponse à la lettre du Président du COC (**COC-321/2024**). Cette contribution des CPC sera également prise en compte lors de l'identification des priorités à plus long terme à inclure dans le plan stratégique du COC, qui sera examiné dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré au plan stratégique.*

a) Surconsommation

*Le Secrétariat a préparé un tableau montrant les CPC avec une surconsommation en 2023 et, dans le cas de ces CPC, des informations sur la surconsommation au cours des années précédentes (**annexe 3 du COC-308/2024**). La surconsommation des CPC a également été incluse dans le **COC-308/2024**. Le Président souhaite également attirer l'attention des CPC sur les dispositions relatives à la surconsommation du Programme de questions d'application et d'actions correspondantes de l'ICCAT (Réf. 22-18).*

b) Exigences en matière d'observateurs, en mettant l'accent sur la Rec. 16-14 de l'ICCAT (**COC-318/2024**).

c) Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 22-12) (**annexe 9 du COC-303/2024**).

6. Examen du renforcement des capacités en tant qu'outil permettant d'améliorer l'application, y compris l'identification des possibilités de renforcement des capacités disponibles et des besoins et demandes des CPC en matière de renforcement des capacités.

*Une liste des initiatives de renforcement des capacités en rapport avec l'application proposées par les CPC, telles que demandées par le Président, est disponible sous la cote **COC-307_REV/2024**.*

*Des extraits des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, telles que déclarées par les CPC dans leurs rapports annuels, figurent dans le **COC-311/2024**.*

*Les demandes d'assistance en matière d'application, conformément au financement disponible dans le cadre de l'ABNJ 2, ont été compilées dans le **COC-313/2024**.*

7. Examen des réponses apportées aux lettres du Président à la suite de la réunion de 2023

*Les réponses sont incluses dans le **COC-309_REV/2024**. Les soumissions tardives sont publiées en addendum à ce document. Les plans d'action envoyés par les CPC en réponse à une demande du Président du COC sont disponibles dans le **COC_309_APP_2_REV/2024**.*

8. Examen de l'annexe d'application (tableaux d'application par espèce)

*Les projets de Tableaux d'application ont été diffusés en tant que **COC-304/2024**.*

9. Examen d'autres informations pertinentes, y compris les soumissions au titre de la [Rec. 08-09](#)

*Les informations soumises en vertu de la [Rec. 08-09](#) par l'Union européenne sont disponibles sous la référence **COC-312_REV/2024**, conjointement avec les réponses reçues à ce jour.*

10. Examen de la mise en œuvre et du respect des exigences de l'ICCAT par les CPC

*Les rapports annuels, tels que soumis par les CPC, sont réunis dans le document **COC-301/2024**. Les questions et réponses sur la version du **COC-308/2024** sont publiées sous la référence **COC-306/2024**. Une version révisée des Tableaux récapitulatifs de l'application (**COC_308A/2024**) comporte les réponses reçues par écrit avant la réunion ou toutes les soumissions additionnelles. Voir également **COC_303/2024**, **COC-305_REV/2024** et **COC_312_REV/2024**, qui contiennent des informations sur les problèmes potentiels d'application qui sont pertinents pour l'examen de l'application de chaque CPC. Les feuilles de contrôle s'appliquant aux requins actualisées reçues à ce jour sont disponibles en tant que **COC-314/2024** et les feuilles de contrôle s'appliquant aux istiophoridés sous la référence **COC-315/2024**. Les informations relatives à la mise en œuvre des programmes d'observateurs scientifiques sont résumées dans le **COC-318/2024**. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans le **PLE-105/2024**.*

11. Examen des informations concernant les Parties non contractantes (NCP)

*Les réponses aux courriers du Président sont disponibles sous la référence **COC-310/2024**.*

*Le Secrétariat, en consultation avec le Japon et le Président du COC, a préparé un document (**COC-320/2024**) compilant les données de capture des NCP des cinq dernières années, sur la base des données statistiques soumises par les NCP au Secrétariat ainsi qu'à la FAO.*

12. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 5 et 7 de l'ordre du jour

a) Approbation de l'annexe d'application

*Les tableaux d'application (annexe d'application) devraient être achevés et adoptés par le COC (**COC-304/2024**).*

b) Identifications ou autres mesures en vertu de la Recommandation sur les mesures commerciales ([Rec. 06-13](#)).

*Les données soumises conformément à la [Rec. 06-13](#) sont publiées électroniquement en tant qu'**annexe 1 du COC-303/2024**. Les informations supplémentaires peuvent être incluses dans le*

PWG-401/2024. Le Comité devrait envisager toute mesure nécessaire sur la base du **COC-308/2024** et d'autres informations pertinentes.

- c) Action en vertu des recommandations liées aux données ([Recs. 05-09](#) et [11-15](#))

*La Rec. 11- 15 fournit la base pour interdire les pêcheries si les données de la tâche 1 ne sont pas reçues. La Rec. 05-09 stipule que le Comité d'application ou le PWG devra identifier les insuffisances de données problématiques et recommander les mesures pertinentes que les CPC respectives devront prendre pour résoudre le problème (**appendice 3** du **COC-303/2024**) et (**annexe 8** du **COC-303/2024**).*

- d) Toute autre action au titre de la [Réf. 22-18](#).

13. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

Aucune nouvelle demande n'a été reçue dans le délai imparti. La Bolivie, la Guyana, le Suriname et le Taïpei chinois jouissent actuellement du statut de coopérant.

14. Examen des mises à jour du plan stratégique pour l'examen des priorités en matière d'application en 2025

Un projet de plan stratégique tenant compte des contributions des CPC en réponse à la lettre du Président du COC et aux discussions du COC sera publié avant la dernière session du COC.

15. Recommandations à la Commission en vue d'améliorer l'application

16. Autres questions

Les CPC peuvent soulever toute autre question à inclure dans ce point de l'ordre du jour.

- 16.1. Suivi de la deuxième évaluation des performances

*Le COC examinera et envisagera toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances (**COC_322/2024**).*

17. Adoption du rapport et clôture